

## **RYTHMES SCOLAIRES INFORMATION AUX FAMILLES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2015/2016**

La réforme des rythmes scolaires voulue par l'Éducation Nationale impose de répartir les heures de classe sur 9 demi-journées au lieu de 8. En conséquence la journée scolaire compte une demi-heure de classe en moins et se termine donc à 16 h 00.

Au cours de l'année 2014-2015, des réunions régulières du Comité de Pilotage (directeurs, IEN, parents, élus, services municipaux...) ont permis de suivre la mise en place de cette réforme et le bien-être de l'enfant a toujours été au cœur des échanges. Ainsi, afin d'améliorer les bénéfices que les enfants peuvent en retirer, il s'est avéré nécessaire de procéder à quelques ajustements des temps périscolaires.

L'organisation de fin de journée sera donc la suivante :

### **En école maternelle :**

Sortie des classes  
à 16 h 00 :

- l'enfant rentre chez lui
- l'enfant va à l'accueil du soir
- l'enfant est pris en charge par une association

Accueil du soir  
de 16 h 00 à 19 h 00

- détente, goûter, ateliers dirigés ou au choix des enfants
- sortie possible à partir de 17 h 00

### **En école élémentaire :**

Sortie des classes  
à 16 h 00 :

- l'enfant rentre chez lui
- l'enfant va en étude dirigée
- l'enfant va à l'EMS
- l'enfant est pris en charge par une association

A 17 h 30 : sortie  
de l'étude dirigée

- l'enfant rentre chez lui
- l'enfant va à l'accueil du soir

Accueil du soir  
de 17 h 30 à 19 h 00 avec :

- ateliers libres mis en place dès l'arrivée des enfants
- intégration possible des enfants inscrits à l'EMS à 18 h 00
- sortie échelonnée jusqu'à 19 h 00

La restauration du mercredi midi sera accessible sans inscription préalable et fonctionnera sur le même principe que les autres jours de la semaine. (A noter : l'inscription au CML comprend obligatoirement la restauration).

La Ville a le souci de respecter au mieux les rythmes biologiques de l'enfant, pour favoriser les apprentissages, ainsi :

➤ La journée d'école commence à 9 h 00. Majoritairement (64,5%) les parents d'Antony ont voulu conserver cet horaire. Il assure un rythme régulier dans la semaine et des levers moins matinaux, condition plus favorable pour les enfants qui n'ont plus la pause du mercredi.

➤ Une pause méridienne rallongée (volonté de 70,5% des parents) permet à tous les enfants de déjeuner dans de meilleures conditions. Elle leur donne aussi l'occasion d'avoir un temps de détente au cours duquel sont proposées diverses activités instaurant une pause bénéfique à la mi-journée.

➤ En élémentaire une étude avancée d'une demi-heure correspond davantage aux temps de vigilance de l'enfant, plus propice à un travail scolaire.

➤ En maternelle : une période de détente et de goûter après la classe permet à l'enfant de recharger ses batteries avant de passer à des activités de loisirs encadrées.

L'année 2014-2015 aura permis une transition avec le rythme scolaire précédent en impactant le moins possible l'organisation et le budget des familles ; ainsi le surcoût de la réforme a été pris en charge par la ville.

En effet, ce sont 3 h 30 de temps périscolaires supplémentaires, l'organisation et la logistique d'une demi-journée de classe en plus, et la restauration du mercredi qui s'ajoutent au budget de la Ville et des familles. Antony est d'ailleurs une des rares communes à proposer ce service de restauration le mercredi. Il ne faut pas oublier qu'en 2015 les mesures de l'Etat font baisser les recettes de la Ville de 2,4 millions d'euros, sans compter le coût de cette réforme.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, différentes offres d'accueils périscolaires et d'activités encadrées seront maintenues et proposées.

Cependant, une tarification pour ces différents temps d'accueil va être adaptée sur la base du taux d'effort. Toutes les informations seront communiquées sur le site internet et dans le magazine de la Ville de juillet-août prochain. La Ville reste vigilante pour que ces services soient accessibles à tous.

La fiche d'inscription pour ces temps périscolaires vous sera prochainement adressée.